

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 2 JUIN 2016****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 2 juin 2016*

Aujourd'hui, à dix-huit heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 82 Loi proclamant le Jour commémoratif des crimes contre l'humanité commis au Cambodge de 1975 à 1979

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.